

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VAUDREUIL-SOULANGES  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-POLYCARPE

**Séance ordinaire du 13 juillet 2026**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Polycarpe tenue le lundi, 13 juillet 2026 à 19h30 à la salle Maurice-Ravary du Centre Sportif Soulanges situé au 100, rue des Loisirs à Saint-Polycarpe.

Sont présents à cette séance les membres du conseil François Lalonde, Marie-Josée Coulombe, Maxime Gamelin, Laurent Barsalou, Patrice Schoune formant quorum sous la présidence du Maire Jean-Pierre Ménard.

Conseiller(s) absent(s): Annie Robichaud  
Autre(s) personne(s) présente(s) : Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, et Marie-Catherine Hamel, directrice des services administratifs et des communications.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean-Pierre Ménard déclare la séance ouverte à 19 H 30.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2026-07-173

Le maire Jean-Pierre Ménard procède à l'adoption de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 13 juillet 2026;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 13 juillet 2026 tel que rédigé, soit :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

3. **GREFFE**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire

3.2 Entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024 | rapport pour aide financière PAVL

3.3 Entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025 | rapport pour aide financière PAVL

3.4 Adoption - grille d'évaluation et des pondérations des soumissions conformes - Services d'ingénierie divers projets

- 3.5 Prolongation de contrat - Robert Daoust et fils - Cueillette, transport et disposition des résidus domestiques - 2027
- 3.6 Autorisation - dépenses pour la participation du congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités 2026
- 3.7 Autorisation de signature et de paiement - entente de services aux personnes sinistrées - Croix-Rouge Canadienne 2026 - 2028
- 3.8 Appui à la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton – Demande de rétablissement du programme petits établissements accessibles (PEA) de la Société d'Habitation du Québec
- 3.9 Participation au tournoi de golf au profit de la maison Libella
- 3.10 Dépôt de la correspondance

#### **4. RESSOURCES HUMAINES**

- 4.1 Obtention de permanence - employé 13-0023
- 4.2 Fin d'emploi - employé numéro 13-0024
- 4.3 Embauche adjointe administrative et service aux citoyens
- 4.4 Modification de la politique des cadres

#### **5. FINANCES**

- 5.1 Approbation des listes de déboursés et des transferts budgétaires JUIN 2026
- 5.2 Approbation du compte de dépenses du directeur général et greffier-trésorier - Juin 2026

#### **6. SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**

- 6.1 Acquisition du logiciel de gestion VLSOS pour le Service de sécurité incendie à compter du 1er janvier 2027
- 6.2 Achat d'un conteneur de 20 pieds - Mesure d'urgence

#### **7. SERVICES URBAINS**

#### **8. URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1 Approbation d’une demande de plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) – 1900, chemin Sainte-Catherine, lot 3 766 280 du cadastre du Québec

8.2 Demande de dérogation mineure 2026-03 - 343, chemin de Beaujeu

9. **SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

10. **RÈGLEMENTS**

10.1 Avis de motion - Règlement numéro 228-2026 autorisant la conclusion d’une entente relative à la cour municipale commune de Vaudreuil-Soulanges

11. **AFFAIRES DIVERSES**

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

13. **PAROLE AU MAIRE**

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

15. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. **GREFFE**

3.1 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

2026-07-174 Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026 est déposé lors de la présente séance;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.2 **ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE CIVILE 2024 | RAPPORT POUR AIDE FINANCIÈRE PAVL**

2026-07-175 CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a établi une compensation de 124 378 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2024;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à

la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien est effectué par l'externe et par l'interne;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet « Entretien des routes locales », il est aussi autorisé des dépenses d'investissement, notamment l'achat de machinerie dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes admissibles et de leurs composantes, notamment mais non exclusivement pour tout ce qui concerne les systèmes de drainage de fossés municipaux, les changements de ponceaux, les opérations de déneigement, les réparations, etc.;

CONSIDÉRANT QUE pour l'investissement, le choix de la Municipalité s'est avéré être l'acquisition d'un tracteur pour les travaux publics, d'une grappe à neige ainsi que d'un fourgon destiné aux travaux publics, ces équipements étant principalement utilisés pour l'entretien des routes locales admissibles et de leurs composantes;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci diminuent de façon substantielle les dépenses associées à la location de ce type de machinerie, sans compter les travaux supplémentaires pouvant être effectués pour l'entretien régulier des routes locales, ce qui dans les faits constitue un acte de saine administration;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.3

### **ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL POUR L'ANNÉE CIVILE 2025 | RAPPORT POUR AIDE FINANCIÈRE PAVL**

2026-07-176

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a établi une compensation de 88 908 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2025;

CONSIDÉRANT QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien est effectué par l'externe et par l'interne;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet « Entretien des routes locales », il est aussi autorisé des dépenses d'investissement, notamment l'achat de machinerie dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes admissibles et de leurs composantes, notamment mais non exclusivement pour tout ce qui concerne les systèmes de drainage de fossés municipaux, les changements de ponceaux, les opérations de déneigement, les réparations, etc.;

CONSIDÉRANT QUE pour l'investissement, le choix de la Municipalité s'est avéré être l'acquisition d'un Ford F-150 Lightning 2025 ainsi que d'un chargeur usagé destiné aux opérations de déneigement, ces équipements

étant principalement utilisés pour l'entretien des routes locales admissibles et de leurs composantes;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci diminuent de façon substantielle les dépenses associées à la location de ce type de machinerie, sans compter les travaux supplémentaires pouvant être effectués pour l'entretien régulier des routes locales, ce qui dans les faits constitue un acte de saine administration;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe informe le ministère des Transports du Québec de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.4                    **ADOPTION - GRILLE D'ÉVALUATION ET DES PONDÉRATIONS DES SOUMISSIONS CONFORMES - SERVICES D'INGÉNIERIE DIVERS PROJETS**

2026-07-177        CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe souhaite retenir les services professionnels d'une firme d'ingénierie pour la réalisation de divers projets municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) suggère l'adoption de la grille d'évaluation et de pondération lorsque celle-ci indique des particularités;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre d'un processus d'évaluation qualitative, la Municipalité doit adopter une grille d'évaluation et de pondération permettant au comité de sélection d'analyser les soumissions conformes reçues selon des critères préétablis;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

D'ADOPTER la grille d'évaluation et de pondération des soumissions conformes, déposée annexe, pour l'appel d'offres des services d'ingénierie divers projets.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.5                    **PROLONGATION DE CONTRAT - ROBERT DAOUST ET FILS - CUEILLETTE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES - 2027**

2026-07-178        CONSIDÉRANT la résolution 2018-10-586 octroyant le contrat à Robert Daoust et fils inc. pour la cueillette, transport et disposition des résidus domestiques et alimentaires;

CONSIDÉRANT QUE le contrat se terminera le 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe désire se prévaloir d'une année optionnelle pour l'année 2027 pour ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE l'année optionnelle sera du 1er janvier 2027 au 31 décembre 2027;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

DE PROLONGER le contrat avec Robert Daoust et fils inc. selon les termes et conditions énoncés dans sa soumission pour l'année 2027;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à verser à Robert Daoust et Fils inc. le montant correspondant au prix inscrit au bordereau de soumission pour l'année 2026, soit 167 068,96 \$, majoré de l'indexation annuelle calculée selon l'indice des prix à la consommation (IPC), conformément à la formule de calcul ci-dessous, à même le poste budgétaire 02-330-00-622.

|                        |                            |                               |
|------------------------|----------------------------|-------------------------------|
| A                      | 125,30                     | IPC septembre 2026            |
| B                      | 123,80                     | IPC septembre 2025            |
| C                      | <i>A moins B</i>           | 1,50                          |
| D                      | 123,80                     | IPC septembre 2025            |
| E                      | <i>C divisé par D</i>      | 0,01211632                    |
| F                      | <i>E Multiplié par 100</i> | 1,21 %                        |
|                        |                            |                               |
| G                      | 40 000,00 \$               | Prix soumis pour l'année 2026 |
| H                      | <i>G multiplié par F</i>   | 484,00 \$                     |
| Prix pour l'année 2027 |                            | 40 484,00 \$                  |

*\*Les taux inscrits dans cette simulation sont uniquement à titre indicatif*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.6

**AUTORISATION - DÉPENSES POUR LA PARTICIPATION DU CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS 2026**

2026-07-179

CONSIDÉRANT QUE quatre conseillers ainsi que le maire Jean-Pierre Ménard, participeront au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités du 23 au 26 septembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE le congrès aura lieu dans la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le congrès est d'une durée de trois (3) jours;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER aux conseillers, Annie Robichaud, Marie-Josée Coulombe, Laurent Barsalou, Patrice Schoune et au maire Jean-Pierre Ménard, un montant allant jusqu'à 1100,00 \$ chacun en remboursement des dépenses rattachées au congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités, excluant l'inscription, qui aura lieu du 23 au 26 septembre 2026 prochain à même le poste budgétaire 02-110-00-310;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.7

**AUTORISATION DE SIGNATURE ET DE PAIEMENT - ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES - CROIX-ROUGE CANADIENNE 2026 - 2028**

- 2026-07-180
- CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge offre du soutien aux personnes aux sinistrés lorsque nécessaire et travaille conjointement avec le Service de sécurité incendie de la Municipalité;
- CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une nouvelle entente de deux ans entre les deux parties;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité paie chaque année un montant établi en fonction de sa population afin de bénéficier des services de la Croix-Rouge;
- Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU
- D'AUTORISER le maire, Jean-Pierre Ménard et le directeur général et greffier-trésorier, Éric Lachapelle, à signer l'Entente de services aux sinistrés, pour une période de deux ans, soit du 13 juillet 2026 au 13 juillet 2028, avec la Croix-Rouge canadienne, division du Québec ;
- D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier, Éric Lachapelle, à payer annuellement les sommes dues en vertu de cette entente à même le poste budgétaire 02-220-10-310;
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
- 3.8
- APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON – DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DU PROGRAMME PETITS ÉTABLISSEMENTS ACCESSIBLES (PEA) DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC**
- 2026-07-181
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs bâtiments à vocation communautaire, culturelle, religieuse ou sociale jouent un rôle essentiel dans la vie des municipalités et de leurs citoyens;
- CONSIDÉRANT QUE l'accessibilité universelle de ces bâtiments est indispensable afin de permettre aux personnes à mobilité réduite, aux personnes handicapées, aux aînés ainsi qu'aux familles avec de jeunes enfants de participer pleinement aux activités offertes dans leur communauté;
- CONSIDÉRANT QUE le Programme Petits établissements accessibles (PEA) de la Société d'habitation du Québec permettait d'offrir une aide financière pour la réalisation de travaux visant à améliorer l'accessibilité des bâtiments publics et communautaires;
- CONSIDÉRANT QUE la suspension de ce programme limite considérablement la capacité des municipalités, des organismes et des gestionnaires de bâtiments communautaires à réaliser des travaux d'adaptation essentiels;
- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton sollicite l'appui des municipalités du Québec afin de demander au gouvernement du Québec le rétablissement du Programme Petits établissements accessibles (PEA) ou la mise en place d'un programme équivalent;
- Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU
- D'APPUYER la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton dans ses démarches visant le rétablissement du Programme Petits établissements accessibles (PEA) de la Société d'habitation du Québec, ou la mise en

place d'un programme équivalent, afin de permettre aux municipalités, aux fabriques, aux organismes et aux autres gestionnaires de bâtiments communautaires d'obtenir un soutien financier pour la réalisation de travaux améliorant l'accessibilité universelle;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec, à la Société d'habitation du Québec ainsi qu'au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de rétablir le Programme Petits établissements accessibles (PEA) ou de mettre en place un programme offrant un soutien financier comparable;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la Société d'habitation du Québec ainsi qu'à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.9

**PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF AU PROFIT DE LA MAISON LIBELLA**

2026-07-182

CONSIDÉRANT QUE la Maison Libella est un organisme offrant gratuitement des soins palliatifs empreints de dignité, de confort et de réconfort aux personnes en fin de vie ainsi qu'à leurs proches;

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf-bénéfice de la Maison Libella se tiendra le 10 septembre 2026 au Club de golf Summerlea, à Vaudreuil-Dorion, et que les fonds recueillis contribueront directement au soutien de sa mission;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite appuyer cette cause tout en favorisant les occasions de représentation et de réseautage au sein de la communauté régionale;

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou  
ET RÉSOLU

D'AUTORISER la participation de la Municipalité de Saint-Polycarpe au tournoi de golf-bénéfice de la Maison Libella en procédant à l'achat d'un quatuor, au coût de 1 600 \$, conformément à l'invitation reçue;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer le paiement de 1 600 \$, le tout à même le poste budgétaire 02-701-20-970.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3.10

**DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE**

| DATE       | EXPÉDITEUR     | OBJET                                             | SIGNATAIRE                                                              |
|------------|----------------|---------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 2026-06-16 | Maison Libella | Tournoi de golf<br>2026 Club de golf<br>Summerlea | Julie<br>Asselin, Directric<br>e du<br>développement<br>philanthropique |

|            |                                                                  |                                                                                                                                     |                                                                                                      |
|------------|------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 2026-06-16 | Fondation hôpital<br>Vaudreuil-<br>Soulanges                     | Lettre de<br>remerciement -<br>21e Salon des<br>Vins FHVS                                                                           | Patricia Sévigny,<br>Directrice -<br>Fondation<br>Hôpital<br>Vaudreuil-<br>Soulanges                 |
| 2026-06-12 | L'alliance des<br>villes des Grands<br>Lacs et du St-<br>Laurent | Sommet sur le<br>Saint-Laurent 5<br>octobre 2025                                                                                    | Gabriel Alves<br>Gestionnaire<br>principal,<br>Politiques<br>canadiennes et<br>affaires<br>publiques |
| 2026-06-23 | COBAVER-VS                                                       | Présentation du<br>PDE et du projet<br>Re-Source                                                                                    | Bérangère<br>Péquin<br>COBAVER-VS<br><br>Directrice<br>générale                                      |
| 2026-06-22 | Oak's Tree of<br>Love                                            | la Journée de<br>sensibilisation au<br>deuil périnatal et<br>infantile                                                              | Kristin Pichoskie<br><br>Fondatrice,<br>Oak's Tree of<br>Love                                        |
| 2026-06-15 | Municipalité de<br>Sainte-Justine-de-<br>Newton                  | Transmission<br>d'une résolution<br>d'appui –<br>Rétablissement<br>du Programme<br>Petits<br>Établissements<br>Accessibles<br>(PEA) | Annie Lalonde<br><br>Greffière adjointe                                                              |
| 2026-06-29 | Fédération de<br>l'UPA de la<br>Montréal                         | Agricultrices<br>Montréal Ouest<br>- GALA 2026 -<br>Plan de<br>commandite                                                           | Sylvie Décosse<br><br>Présidente                                                                     |

**4.                    RESSOURCES HUMAINES**

**4.1                OBTENTION DE PERMANENCE - EMPLOYÉ 13-0023**

2026-07-183        CONSIDÉRANT QUE la probation de l'employée 13-0023 vient à échéance le 5 juillet 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général d'accorder la permanence à l'employée 13-0023;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

D'ACCORDER la permanence à l'employée 13-0023 au poste de Technicienne au greffe et gestion contractuelle et ce à partir du 5 juillet 2026;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4.2                FIN D'EMPLOI - EMPLOYÉ NUMÉRO 13-0024**

2026-07-184        CONSIDÉRANT l'embauche de l'employé 13-0024

Il est proposé par Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

DE mettre fin à l'emploi de l'employé en date du mercredi 8 juillet 2026;

QUE la Municipalité de Saint-Polycarpe remercie l'employée pour les services rendus et lui souhaite du succès dans la poursuite de ses activités professionnelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**4.3                EMBAUCHE   ADJOINTE   ADMINISTRATIVE   ET   SERVICE   AUX   CITOYENS**

2026-07-185        CONSIDÉRANT le besoin pressant d'avoir de l'aide administrative à l'accueil;

CONSIDÉRANT la candidature de Geneviève Normandeau;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'ATTRIBUER le poste d'adjointe administrative et service aux citoyens à madame Geneviève Normandeau , dès le 15 juillet 2026, selon la politique de travail des employés-cadres, et conditionnellement à la réussite de ses examens médicaux et examen de français ;

DE FIXER le nombre d'heures de vacances de l'employée à 51 heures pour l'année 2026;

DE FIXER le nombre de semaines de vacances à trois semaines annuellement, à compter du 1er janvier 2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.4

MODIFICATION DE LA POLITIQUE DES CADRES

2026-07-186

CONSIDÉRANT QUE la municipalité s'est dotée d'une Politique de travail des employés-cadres;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a conclu une entente intermunicipale avec la Municipalité de Rivière-Beaudette, laquelle a nécessité des ajustements temporaires au revenu annuel de certains postes visés par la Politique de travail des employés-cadres;

CONSIDÉRANT QUE les services de soutien administratif rendus dans le cadre de cette entente, par la technicienne en comptabilité et la trésorière adjointe, prendront fin à compter du 13 juillet 2026;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu, en conséquence, de modifier la Politique de travail des cadres afin de retirer les ajustements salariaux accordés à ces deux postes en lien avec l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT les résolutions d'embauche et de fin d'emploi adoptées le 13 juillet 2026.

Il est proposé par le conseiller Laurent Barsalou

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal modifie la Politique de travail des cadres afin de retirer, à compter du 13 juillet 2026, les ajustements au revenu annuel applicables aux postes de technicienne en comptabilité et de trésorière adjointe qui avaient été accordés en raison de l'entente intermunicipale conclue avec la Municipalité de Rivière-Beaudette;

QUE les conditions salariales de ces deux postes soient rétablies conformément à la Politique de travail des cadres en vigueur, sans les ajustements liés à l'entente intermunicipale;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.

5.1

FINANCES

APPROBATION DES LISTES DE DÉBOURSÉS ET DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES JUIN 2026

2026-07-187

CONSIDÉRANT les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2026-07 des transferts budgétaires du mois de juin 2026 déposées lors de la présente séance;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune

ET RÉSOLU

D'APPROUVER les listes des comptes payés et à payer et la liste numéro 2026-07 des transferts budgétaires du mois de juin 2026;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des comptes inscrits totalisant un montant de 754 732,39 \$, soit :

|                                                            |               |
|------------------------------------------------------------|---------------|
| Chèques émis par la municipalité                           | 294 902,54 \$ |
| Paiements électroniques par Accès D’Affaires de Desjardins | 135 347,64 \$ |

|                              |                      |
|------------------------------|----------------------|
| Salaires nets                | 79 728,10 \$         |
| Paiements par dépôts directs | 244 754,11 \$        |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>754 732,39 \$</b> |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

\_\_\_\_\_  
Éric Lachapelle  
Directeur général et greffier-trésorier

5.2

**APPROBATION DU COMPTE DE DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER JUIN 2026**

2026-07-188

CONSIDÉRANT le compte de dépenses d'Éric Lachapelle, directeur général et greffier-trésorier, totalisant un montant de 91.10 \$ pour le mois de Juin 2026 déposé à la présente séance;

Il est proposé par le conseiller le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

D'APPROUVER le compte de dépenses du mois de Juin 2026 du directeur général et greffier-trésorier;

D'AUTORISER, à même le poste budgétaire 02-130-00-310, le paiement de 91.10 \$ au directeur général et greffier-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.  
6.1

**SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE**  
**ACQUISITION DU LOGICIEL DE GESTION VLSOS POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2027**

2026-07-189

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite moderniser les outils de gestion du Service de sécurité incendie afin d'améliorer l'efficacité administrative, opérationnelle et réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE le logiciel VLSOS est une plateforme infonuagique développée au Québec et spécialement conçue pour les services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'implantations pour la première année d'utilisation, soit l'année 2027, sont établis à 17 246.25 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'abonnement pour la première année d'utilisation, soit l'année 2027, sont établis à 11 497.50 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'abonnement pour l'année 2028 sont estimés à 12 072.37 \$, taxes incluses, selon l'indexation contractuelle prévue à la soumission;

CONSIDÉRANT QUE les frais d'abonnement pour l'année 2029 sont estimés à 12 675.99 \$, taxes incluses, selon l'indexation contractuelle prévue à la soumission;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement total prévu pour les trois premières années du contrat est de 53 492.11 \$, taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE les crédits nécessaires seront prévus aux budgets municipaux des exercices financiers 2027, 2028 et 2029 ;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise VLSOS pour l'acquisition et l'implantation d'un logiciel de gestion destiné au service de sécurité incendie de Saint-Polycarpe;

D'AUTORISER QUE les sommes nécessaires à l'implantation et à l'abonnement annuel du logiciel, soit 53 492.11 \$, soient puisées à même le poste 02-220-01-529, pour les années 2027, 2028 et 2029.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.2

#### **ACHAT D'UN CONTENEUR DE 20 PIEDS - MESURE D'URGENCE**

2026-07-190

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit disposer d'un espace sécuritaire pour entreposer les équipements de mesure d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un conteneur de 20 pieds constitue une solution pratique et durable pour répondre à ce besoin;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Patrice Lavergne offre à la municipalité, un conteneur de 20 pieds au montant de 3 500 \$, taxes incluses;

Il est proposé par la conseillère Marie-Josée Coulombe  
ET RÉSOLU

QUE la municipalité procède à l'achat d'un conteneur de 20 pieds auprès de Patrice Lavergne au coût de 3 500 \$, taxes incluses;

QUE ce conteneur soit utilisé pour l'entreposage sécuritaire des équipements de mesure d'urgence;

QUE les sommes nécessaires à cette dépense soient financées à même le poste 02-229-00-725 au surplus affecté pour les mesures d'urgence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.

#### **URBANISME ET AMÉNAGEMENT**

8.1

#### **APPROBATION D'UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) – 1900, CHEMIN SAINTE-CATHERINE, LOT 3 766 280 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

2026-07-191

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le Règlement no 213-2025 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, ci-après PIIA ;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée le 6 mai 2026 pour le remplacement du revêtement de la toiture du bâtiment principal du lot 3 766 280 du cadastre du Québec, correspondant au 1900 chemin Sainte-Catherine qui est assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est accompagnée de l'identification du type de matériau de recouvrement de la toiture ainsi que la couleur ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) ont recommandé l'acceptation du PIIA lors de sa rencontre du 18 juin 2026 ;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et les critères d'évaluation énoncés à la section 3 du chapitre 4 du Règlement no 213-2025 sur les PIIA ;

Il est proposé par le conseiller Maxime Gamelin  
ET RÉSOLU

D'ACCEPTER la demande de PIIA déposée pour le changement de revêtement de la toiture du bâtiment principal du lot 3 766 280 du cadastre du Québec, correspondant au 1900 chemin Sainte-Catherine.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2                    **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2026-03 - 343, CHEMIN DE BEAUJEU**

2026-07-192        CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 3 juin 2026 pour le lot 3 766 065 (343, chemin de Beaujeu) du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à permettre de régulariser l'implantation d'une clôture en cour latérale d'une hauteur de 2,2 m au lieu de 1,85 m comme prescrit au Tableau 11 du Règlement de zonage no 218-2025 ;

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de sa rencontre du 18 juin 2026 ;

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite toute personne intéressée à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure 2026-03 présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre;

Il est proposé par le conseiller François Lalonde  
ET RÉSOLU

DE REFUSER la demande de dérogation mineure 2026-03 pour le lot 3 766 065 (343, chemin de Beaujeu) du cadastre du Québec afin de permettre de régulariser l'implantation d'une clôture en cour latérale d'une hauteur de 2,2 m au lieu de 1,85 m comme prescrit au Tableau 11 du Règlement de zonage no 218-2025 ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.                    **RÈGLEMENTS**  
10.1                    **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 228-2026 AUTORISANT LA CONCLUSION D'UNE ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE VAUDREUIL-SOULANGES**

2026-07-193        Conformément à l'article 445 du *Code Municipal du Québec*, le projet de Règlement numéro 228-2026 autorisant la conclusion d'une entente relative à la cour municipale commune de Vaudreuil-Soulanges est déposé et un avis de motion est donné par Laurent Barsalou à l'effet qu'à une

prochaine assemblée ou à une séance subséquente, ledit règlement sera proposé pour adoption.

12. **PAROLE AUX CONSEILLERS**

Aucun commentaire.

13. **PAROLE AU MAIRE**

Le maire souhaite d'abord un joyeux anniversaire à M. Houde.

Il fait ensuite le point sur plusieurs dossiers régionaux discutés récemment à la MRC de Vaudreuil-Soulanges. Il est notamment question du projet de plateforme de compostage prévu pour 2028, de l'agrandissement de l'écocentre de Saint-Zotique, dont la demande a été refusée par le ministère, ainsi que de la Régie du Centre sportif Soulanges. À ce sujet, l'échéancier des prochains mois a été présenté en vue d'un début des travaux prévu en avril 2027.

Le maire revient également sur une récente rencontre avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable. Il souligne l'excellente collaboration entre les parties et précise que plusieurs enjeux propres à Saint-Polycarpe ont été abordés, notamment la vitesse en zone scolaire, le chemin Sainte-Catherine, les trous d'homme, les nids-de-poule, le pont ainsi que d'autres dossiers liés au réseau routier.

Concernant le dossier de l'eau potable, les discussions avec la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton se poursuivent toujours en vue d'une éventuelle régie de l'eau.

Le maire informe également les citoyens que les lumières du passage piétonnier seront réparées au cours du mois d'août.

Il profite de l'occasion pour remercier chaleureusement les employés municipaux, les nombreux bénévoles ainsi que les citoyens qui ont contribué au succès de la Fête nationale. Il souligne la belle participation et l'excellente ambiance qui ont fait de cet événement une véritable réussite.

Le maire invite ensuite la population au spectacle gratuit de Sylvain Poirier, présenté au parc Rémi-Gauthier le jeudi 16 juillet à 19 h.

Enfin, il rappelle que la démarche de planification stratégique se poursuit. Il se réjouit de l'excellente participation au sondage citoyen et souligne que les réponses obtenues représentent bien les différents groupes d'âge de la communauté.

En terminant, il annonce que la prochaine édition du bulletin municipal **\*\*Le Lien\*\*** sera distribuée à compter du **\*\*1er septembre\*\***.

14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du conseil.

Les questions et/ou commentaires adressés par les citoyens aux membres du conseil portaient sur les sujets suivants :

- l'absence du service de café lors des séances du conseil municipal;
- un câble téléphonique qui pend près d'un terrain appartenant à la Municipalité;
- l'adresse de l'hôtel de ville figurant sur les cartes professionnelles du directeur du Service de sécurité incendie;
- le grand nombre de vélos et de ballons retrouvés sur le site de la Fête nationale;
- les résultats des essais de détection à la fumée réalisés dans le réseau d'égouts du chemin Sainte-Catherine;
- le colmatage de l'asphalte à la suite d'un bris d'aqueduc;
- le sifflement des trains, en précisant que l'interdiction est en vigueur pour les trains du Canadien Pacifique (CP), mais que ceux du Canadien National (CN) continuent de siffler à leur passage.

15.                               **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2026-07-194           À 20h11 l'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par le conseiller Patrice Schoune  
ET RÉSOLU

DE LEVER la présente séance ordinaire du 13 juillet 2026.  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le directeur général et  
greffier-trésorier

Le Maire

\_\_\_\_\_  
Éric Lachapelle

\_\_\_\_\_  
Jean-Pierre Ménard

Je, Jean-Pierre Ménard, atteste  
que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la  
signature par moi de toutes les  
résolutions qu'il contient au sens  
de l'article 142(2) du *Code  
municipal du Québec*